

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



CIRCULAIRE N° 1511 /MEF/DGD/du 16 DEC 2011
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Dédouanement des motos en cours d'usage,
ou neuves détenues dans les magasins**

Réf. : Circulaire n° 1491/MEF/DGD/DU 09 Août 2011

Il me revient que ma circulaire visée en référence rencontre des difficultés dans sa mise en application pour ce qui concerne les droits et taxes afférents au dédouanement des motos.

Aussi, pour y remédier et dans le souci d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que les déclarations de mise à la consommation des motos se feront désormais conformément au tableau ci-dessous :

N°	CATEGORIE	DROITS & TAXES	FRAIS DE DECLARATION	TOTAL
1	P50	15.000	0	15.000
2	YAMAHA 50	20.000	5.000	25.000
3	YAMAHA 80	22.000	5.000	27.000
4	C 100 & C 110	26.000	5.000	31.000
5	C 125 & PLUS	35.000	5.000	40.000

Je précise que les présentes dispositions valables sur l'ensemble du territoire concernent uniquement le dédouanement des motos en cours d'usage et des motos neuves déjà en vente dans les magasins et autres lieux d'exposition.

.../...

Ces mesures exceptionnelles, sont valables jusqu'au 30 juin 2012 pour les motos usagées en cours d'utilisation.

Pour ce qui est des motos détenues dans les magasins, il revient aux propriétaires de ces marchandises de procéder à leur dédouanement avant de les vendre à des tiers.

A compter du 1^{er} février 2012, l'Administration des Douanes effectuera des contrôles dans les magasins et lieux de vente et procédera à la saisie des motos qui n'auront pas été dédouanées. Leurs détenteurs seront poursuivis conformément aux dispositions pertinentes du Code des Douanes.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations

- MEF/CAB
- Direction Générale de L'Economie
- Synd. Trans. s/c SDV-CI
- Synd. Nat. des Transitaires
- FNIS-CI
- UGECI
- Chambre de Commerce et Industrie
- CGECI
- FEDERMAR
- GPP
- BIVAC
- PAA
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



Col. Maj. ISSA COULIBALY